MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET







DEMANDE D'AIDE A LA RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE

Campagne de restructuration 2013/2014 Restructuration individuelle - plans collectifs 2012/2013 à 2014/2015 et 2013/2014 à 2015/2016 Campagne d'arrachage 2014/2015

DOSSIER UNIQUE

Règlements (UE) n°1308/2013 et (CE) 555/2008
Ce formulaire complété par les pièces justificatives mentionnées pages 4 doit parvenir au plus tard le 31/07/2014 auprès des services territoriaux de FranceAgriMer.

Si cette demande comporte un volet collectif, elle doit être déposée à une date plus précoce auprès de la structure collective 1 seule demande doit être déposée par exploitation et par campagne.

RESERVE A L'ADMINISTRATION

RESERVE A E ADMINISTRATION	Cachet d'arrivée						
N° DOSSIER: 2013/0 _ / _ _ _ _ D.U.	A FranceAgriMer						
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR							
EXPLOITANT en qualité de : Propriétaire en mode de faire-valoir-direct ou fermier Propriétaire en mode de faire de fai	étayage 🗌						
N° E VV (N° EVV de l'exploitation du métayer pour les propriétaires er	n métayage)						
N° SIRET : _ _ _ _ _ _ (N° SIRET du propriétaire pour les propriétaires en métayage)							
Nom, Prénom ou Raison Sociale :							
Pour les propriétaires en métayage, nom, prénom ou raison sociale du métayer :							
Si société, indiquer nom du représentant légal :							
N° PACAGE : _ _ Si GAEC : indiquer le nombre d'exploitation regroupées :							
Adresse du siège de l'exploitation viticole :							
narcose au siege de l'exploitation vincole .							
Code postal : _ _ Commune :							
Tél : _ _ E-mail :							
Adresse de correspondance (si différente du siège social):							
Code postal : _ Commune :							
TYPE DE DEMANDE							
1) Avec arrachage 2014/2015 :							
2) Avec restructuration :							
Si oui : Restructuration individuelle seule 2013/2014							
Restructuration collective 2012/2013 à 2014/2015 ou 2013/2014 à 2015/2016							
Restructuration individuelle et collective							
En cas d'utilisation du régime des plantations anticipées, co	chez cette case						

RECAPITULATIF DES SUPERFICIES DECLAREES POUR L'ENSEMBLE DES PARCELLES DE LA DEMANDE							
Type d'opération figurant dans la demande (*)	Superficie déclarée da	ans ma demande					
Plantation en 2013/2014	ha	aca					
o dont restructuration individuelle	ha	aca					
o dont surfaces en Plan collectif (PCR) pour 2013/2014	ha	aca					
Pose de palissage sur des parcelles plantées et primées en plantation sans							
palissage au cours des deux campagnes précédentes et/ou installation d'un							
système d'irrigation fixe sur des parcelles plantées avant 2013/2014 :							
dont Palissage 2013/2014 sans plantation	ha	aca					
dont Irrigation 2013/2014 sans plantation	ha	aca					
dont Palissage et Irrigation 2013/2014 sans plantation 9	ha	aca					
Arrachage 2014/2015	ha	aca à arracher					
Plafond plantation $0 + 2 = 6$ ha, plafond palissage sans plantation $3 + 5 = 6$ ha, plafond irrigation sans plantation $4 + 5 = 6$ ha (*) Joindre toutes les listes de parcelles correspondant à ces opérations.							
CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR POUVANT DONNER LIEU A UN TAUX D'AIDE MAJORE EN MODALITE INDIVIDUELLE							
Cocher oui si vous êtes concerné par une des 2 conditions							
J'ai une étude prévisionnelle d'installation (EPI) ou un plan de développement d'exploitation (PDE) agréés par le préfet, en cours d'exécution entre le 1 ^{er} août 2013 et le 31 juillet 2014							
Je suis âgé(e) de moins de 40 ans au 31 juillet 2014 et ai bénéficié antérieurement des aides à l'installation, même si l'EPI ou le PDE ne sont plus en cours d'exécution							
Pour les formes sociétaires, indiquer le nom, prénom de l'associé(e) répondant à l'une des 2 conditions :							
OBJECTIFS PRINCIPAUX DU DOSSIER							
OBJECTIFS PRINCIPAUX DU DOSSIER A cocher obligatoirement – maximum 2 cases							
	u randamant	□ Dáduction dos intrants					
		Réduction des intrants					
☐ Réduction des coûts de culture ☐ Réponse à un dé	bouché particulier	Relocalisation de vignobles					
DEMANDE DANANCE DOUBLE DESTRUCTURATION TO THE PROPERTY OF THE							
DEMANDE D'AVANCE POUR LA RESTRUCTURATION INDIVIDUELLE							
Je demande à bénéficier d'une avance sur l'aide pour les plantations du présent	dossier	☐ Oui ☐ Non					
⇒Si oui, surface pour laquelle l'avance est demandée :haha	ca						
Je m'engage à constituer une garantie au moins égale à 110% du montant demandé en avance correspondant.							
CHANGEMENT DE DENSITÉ EN PLAN COLLECTIF							
Dispositions spécifiques pour le changement de densité (à remplir si le plan collectif prévoit ce type de stratégie et si ne vous êtes pas déjà engagés précédemment)							
engagés précédemment) Dans le cadre du plan, si j'ai recours au changement de densité, je m'engage, nous engageons à (1 seul choix possible) :							
☐ augmenter la densité d'au moins 10% pendant la durée du plan , ou							
☐ baisser la densité d'au moins 10% pendant la durée du plan , ou							
☐ augmenter ou baisser la densité d'au moins 10% suivant les parcelles coi	ncernées afin se rapprocher						
de l'écartement inter-rang cible suivant : d	léfini pour l'ensemble du	plan.					

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR POUR TOUS LES TYPES DE DEMANDE

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- ne pas être concerné par les dispositions relatives aux plantations illégales visées aux articles 85 bis et ter du règlement (CE) n°1234/2007. Dans la mesure où l'attestation de la DGDDI conduit à constater une situation d'infraction, la demande d'aide sera rejetée en intégralité.
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des plantations, palissages, irrigation pour la campagne 2013/2014 et ne pas avoir obtenu d'autres aides publiques pour cet objet hors aide restructuration versée par FranceAgriMer.
- avoir pris connaissance de la note aux demandeurs concernant les conditions d'attribution de l'aide, ainsi que des exigences réglementaires.

Je m'engage, nous nous engageons à :

- réaliser tous les travaux de restructuration pour lesquels la demande est déposée, en particulier la mise en place du palissage et/ou de l'irrigation au plus tard le 31/07/2014 si j'ai opté pour ces options. J'ai bien noté qu'à défaut de réalisation et sauf cas de force majeure, la réglementation communautaire prévoit la remise en cause de la totalité de l'aide sur la parcelle.
- à accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou par tout autre organisme habilité, de tous les contrôles nécessaires à la vérification de l'éligibilité de ma demande d'aide, ces contrôles pouvant être réalisés en mon absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle définies par FranceAgriMer conformément aux exigences de la règlementation communautaire et nationale.
- à accepter le contrôle obligatoire des parcelles déclarées à l'arrachage 2014/2015 avant de pouvoir les arracher.
- à fournir tout justificatif demandé, notamment le récépissé de déclaration ou l'autorisation de prélèvement d'eau en vue de l'irrigation ou un justificatif d'abonnement à un réseau collectif ainsi que les factures relatives à l'achat et à l'installation d'un système d'irrigation fixe et à permettre les vérifications nécessaires aux autorités chargées des contrôles.
- à conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aide pendant les 5 ans suivant le versement de l'aide.
- faire toutes les déclarations obligatoires auprès de la DGDDI relatives aux arrachages et aux plantations (intention et fin de travaux).

Je suis informé (e), nous sommes informé(e)s :

- que je ne pourrai apporter aucune modification à ma demande après réalisation d'un contrôle.
- que, conformément aux articles 92 et 97 du règlement (UE) n°1306/2013, le versement de l'aide à la restructuration du vignoble impose le respect des règles de la conditionnalité pendant les 3 années civiles qui suivent le paiement de l'aide et le dépôt d'un dossier de déclaration de surfaces (dossier PAC). En cas de non respect de ces règles, le remboursement partiel ou total de l'aide pourra être demandé.
- que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison sociale, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. L'identité des bénéficiaires ayant perçu un montant total toutes mesures confondues inférieur ou égal à 1250 € ne sera toutefois pas publiée et sera remplacée par un code.
 Cette publication intervient dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).
- qu'en cas de déclaration inexacte, de non respect des exigences règlementaires et des engagements, des réductions d'aides pourront être opérées (partielle ou totale selon les anomalies constatées) pouvant conduire à des reversements de l'aide octroyée.
- que mes noms et n° de téléphone pourront le cas échéant, être transmis à des organismes auxquels FranceAgriMer aura délégué (et dans ce seul but) la prise de rendez-vous pour le contrôle de cette demande.
 En cas de refus, i'en informe FranceAgriMer.

	deur dans le cadre de la présente formalité ; ons fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes
le / /	_
le / /	

MENTIONS LEGALES

A signer par l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire et aux annexes jointes. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous adressez ce formulaire.

Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production de données économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui sont susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

PIECES A FOURNIR AVEC VOTRE DOSSIER, ET

AU PLUS TARD LE 31 JUILLET 2014

Réservé à l'administration
DATE DE COMPLETUDE _ / /

Constitution de la demande d'aide									
		Timo do bánáticious	Cocher si	Réservé à					
Pièces		Type de bénéficiaire	Pièce jointe	l'administration					
Exemplaire original du présent formulaire d'aide complété et	page 3 signée	Tous		<u> </u>					
Liste des parcelles à planter au plus tard le 31/07/2014		Nombre de pages :							
Liste des parcelles avec pose palissage/irrigation (sans plan tard le 31/07/2014	tation) au plus	Nombre de pages :		II					
Liste des parcelles à arracher en 2014/2015 à partir du pendant toute la campagne	01/08/2014 et	Nombre de pages :		_					
Pièces justificatives nécessaires à fournir pour toutes	les opérations								
Dessin de toutes les parcelles culturales à restructurer 2 arracher 2014/2015 sur un fond cartographique issu crestructuration de FranceAgriMer : https://ocmviti-rsdu.fra	lu site internet	Tous	II	<u> </u>					
Fiche immatriculation SIRET (sauf engagés en PCR)	Tous sauf engagés PCR		<u> _ </u>						
Relevé d'identité bancaire (sauf engagés en PCR sans modif	Tous sauf engagés PCR sans modification de RIB		II						
Copie de la décision de recevabilité d'un projet d'installatior d'une dotation jeune agriculteur (DJA) ou d'un prêt MTS-JA + copie carte d'identité, passeport ou livret de famil d'installation n'est plus en cours d'exécution	Bénéficiaire taux majoré JA	_							
Extrait Kbis daté de moins de 3 mois		<u> </u>							
Copie de la décision d'agrément ou attestation DDT/DDTM précisant le nombre d'exploitations regroupées GAEC si superficies déclarées hors arrachage dépassent les plafonds de 6 ha									
Pièces justificatives nécessaires pour des plantations (modalités restructuration individuelle/collective)									
DAT de plantation (déclaration d'achèvement de travaux)*	Toutes plantation	ns		II					
Bulletin de transport ou de livraison des plants	<u> _ </u>								
* A fournir au plus tard le 16/09/2014 pour des plantations	effectuées en juill	et 2014							
A FOURNIR APRES ACCUSE DE RECEPTION DE FRANCEAGRIMER									
Pièces justificatives nécessaires pour la demande d'avance en restructuration individuelle									
Garantie d'avance individuelle A retourner dans les plus brefs délais, une fois reçu le courrier d'accusé de réception de FranceAgriMer									
Adhésion à une cave coopérative									
Si adhésion à une cave coopérative, préciser le nom de	e la cave coopérati	ve :							

Liste des parcelles à planter au plus tard le 31/07/2014

RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE 2013/2014

Nom, prénom ou Raison Sociale :...

N°dossier: 2013 / 0 | ___ | / | __ | __ | D.U. Page/....

Réservé à l'administration

	indi ou co (In	(9)											ca	(6) indiquer individuelle (Ind) ou collective (Coll)	(r) totaux trentiques a la page 2 du formulaire - récapitulatif des superficies déclarées
	Action de restructura- tion	(2)											haaca		
(07/2014)	Origine droits de plantation	(4)											ha.	ısité	irriguée
irrigation à poser au plus tard le 31.	Produit susceptible d'être revendiqué (AOP, IGP, VSIG) Indiquer le nom de l'AOP ou de l'IGP												DONT PLAN COLLECTIF (7):	(5) Renseigner le code de l'action correspondante RVP : reconversion variétale par plantation RMD : replantation d'une vigne avec modification de la der	NTA: remplacement d'une vigne non irriguée par une vigne paissee RL: remplacement d'une vigne non irriguée par une vigne irriguée NDE: utilisation de droits externes (associé à TR ou JADP)
alissage/	Ecartements déclarés au CVI en mètres													eigner le c conversior splantation	inplacement nplacement calisation (
ou sans p	Ecart déclaré en m entre	rangs											a	(5) Rens RVP : re e RMD : re	RPI: ren RL: relo UDE: ut
Détail parcelles cadastrales à planter (avec ou sans palissage/ irrigation à poser au plus tard le 31/07/2014)	Cépage												DONT INDIVIDUEL (7):haaa.	(4) A remplir avec le code correspondant AV : arrachage sur l'exploitation réalisé avant le 01/08/2008 APT : arrachage après le 31/07/2008 mais sans contrôle préalable à l'arrachage RMD : replantation d'une vigne avec modification de la densité	P. z. anavhage après le 3 nonzono avec controle prenable a randonage. PA : replantation anticipée TR : droits achetés à la réserve ou provenant de transferts JADP : droits gratuits prélevés sur la réserve
Détail p	mandée	g												AV: arrachage sur l'exploitation réalisé av APV: arrachage sur l'exploitation réalisé av APV: arrachage après le 31/07/2008 mai	ie 3 i/0//2/ iée réserve o rélevés su
	Surface demand (3)	а												ivec le co e sur l'exi ge après	ge apres on anticip netés à la gratuits p
		ha	ILE					LE					(7)	arrachag:	PT : arractinger apres re of the state of th
	Références Cadastrales	Section N°	:ULTUR/					:ULTUR/					PLANTEF		
Identification Parcelles culturales	Commune	es es	TOTAL PARCELLE CULTURALE					TOTAL PARCELLE CULTURALE					TOTAL DE TOUTES LES PARCELLES A PLANTER (7)	(1) correspond à la parcelle culturale dessinée sur fond cartographique fourni sur le site internet https://ocmviti-rsdu.franceagrimer.fr Numérotation continue sur toutes les listes des parcelles du dossier (planta, pal/irri, arra)	(a) is onlow ou paissage et de ningatori s'apprique a rensembre de la parcelle couldate. (3) surfaces mesurées au ras des souches + 1/2 inter-rang. Indiquer la surface totale par parcelle culturale et pour chaque parcelle cadastrale
tificatic	Code Départ.													rcelle culti emet http e sur toute	s au ras de or or otale par
Iden	lrriga- tion fixe	\dashv												d à la pai e site int continu€	pallssag nesurées surface te
	E & O	(2)												rrespondumi sur l	rfaces miduer la s
	N° dessin parcelle culturale	(1)												(1) co fo Num	(2) sn Ind Ind

Page/..... Réservé à l'administration Produit susceptible d'être revendiqué (AOP, IGP, VSIG) Indiquer le nom de l'AOP ou de l'IGP N°dossier: 2013 / 0 | __ | / | __ | __ | D.U. Détail parcelles cadastrales à palisser/irriguer (sans plantation) de plantation de la vigne Campagne Cépage Liste des parcelles avec pose de palissage et/ou irrigation au plus tard le 31/07/2014 - sans plantation ca à palisser/irriguer sans plantation 9 a ha Nom, prénom ou Raison Sociale :...... Références Cadastrales TOTAL PARCELLE CULTURALE TOTAL PARCELLE CULTURALE Section Identification Parcelles culturales Commune N°EVV: |___|__| |___| |___| |___| |___| RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE 2013/2014 Code Départ. tion-tion fixe O/N -sage O / N 6 N° dessin parcelle culturale (1)

(4) Totaux identiques aux superficies déclarées page 2 du formulaire - récapitulatif des superficies déclarées palissage 2013/2014, irrigation 2013/2014, palissage et irrigation 2013/2014 sans plantation 1) correspond à la parcelle culturale dessinée sur fond cartographique fourni sur le **site intemet <u>https://ocmviti-rsdu.franceagrimer.fr</u>** Numérotation continue sur toutes les listes des parcelles du dossier (plantation, pal/irri, arrachage) (2) le choix du palissage et de l'irrigation s'applique à l'ensemble de parcelle culturale

Irrigation (4):.....ha....a.....a

FOTAL DES PARCELLES Palissage (4):ha.....a.....a.....ca

Palissage et irrigation (4):......ha....a....a.....

_iste c	les pa	arcell	les à <u>s</u>	iste des parcelles à <u>arracher</u> à partir du 01/08/2014 et	pendant t	et pendant toute la campagne 2014/2015	npagne	2014/20	115					
ESTRUC	TURAT	ON DO	VIGNOB	RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE 2013/2014								Page/		
l°FW ·	-	-	=	_	om ou Rais	son Sociale				Nom. prénom ou Raison Sociale :	Š	N°dossier : 2013 / 0 / _ _	13/0 /	
1.	- 	<u> </u>											Re	Réservé à l'ao
	Id	entifica	ation Pa	Identification Parcelles culturales			Dé	tail par	rcelles	Détail parcelles cadastrales à arracher	ıer			Reconversion
N° dessin	Palis-	Irriga- tion	Code	,	Réféi Cada	Références Cadastrales	Surfa	Surface déclarée à arracher (3)	rrée à 3)	ì	Ecartement au CVI er	Ecartements déclarés au CVI en mètres	Nb de	avec 1ère pose
parcelle culturale (1)	O / N (2)	fixe O/N (2)	Départ.	Commune	Section	°N	ha	a	са	Cepage	entre rangs	entre pieds	rangs (2)	palissage (4)
				TOTAL PAF	RCELLE C	PARCELLE CULTURALE								
				TOTAL PAF	RCELLE C	PARCELLE CULTURALE								

à l'administration

| | D.U.

ersion envisagée

irrigation avec 1ère

(2)

bose

(1) correspond à la parcelle culturale dessinée sur fond cartographique foumi sur le site internet https://ocmviti-rsdu.franceagrimer.fr Numérotation continue sur toutes les listes des parcelles du dossier (plantation, pal/irri, arrachage)

TOTAL DE TOUTES LES PARCELLES A ARRACHER

Total identique à la page 2 du formulaire - récapitulatif des superficies déclarées

(2) les caractéristiques de palissage et d'irrigation ainsi que le nombre de rangs concernent l'ensemble de la parcelle culturale

(3) surfaces mesurées au ras des souches + 1/2 inter-rang. Indiquer la surface totale par parcelle culturale et pour chaque parcelle cadastrale

(4) A remplir uniquement et OBLIGATOIREMENT aux fins d'attribution de l'aide, si la reconversion envisagée concerne le remplacement d'une vigne non palissée par une vigne par une vigne erriguée (RPI) (5) A remplir uniquement et OBLIGATOIREMENT aux fins d'attribution de l'aide, si la reconversion envisagée concerne le remplacement d'une vigne non irriguée par une vigne irriguée (RPI)

NUMEROTER LES PAGES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET







DEMANDE D'AIDE A LA RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE

Campagne de restructuration 2014/2015 Restructuration-plan collectif 2012/2013 à 2014/2015 et 2013/2014 à 2015/2016

DOSSIER SIMPLIFIE AVANCE (DEMANDE FACULTATIVE)

Règlements (UE) n°1308/2013 et (CE) n°555/2008

Ce formulaire complété par les pièces justificatives mentionnées page 2 doit parvenir <u>au plus tard le 31/07/2014</u> auprès des services territoriaux de FranceAgriMer.

Il doit être déposé <u>à une date plus précoce auprès de la structure collective</u>

1 seule demande simplifiée doit être déposée par exploitation.

N° DOSSIER: 2014/0 _ / _ _ _ D.U. Cachet d'arrivée A FranceAgriMer DATE DE COMPLETUDE _ /						
EXPLOITANT en qualité de : Propriétaire en mode de faire-valoir-direct ou fermier Propriétaire en métayage N° EWV :						
EXPLOITANT en qualité de : Propriétaire en mode de faire-valoir-direct ou fermier Propriétaire en métayage N° EWV :						
N° EVV :						
No SIRET:						
Nom, Prénom ou Raison Sociale :						
Pour les propriétaires en métayage, nom, prénom ou raison sociale du métayer : Si société, indiquer nom du représentant légal : Si GAEC : indiquer le nombre d'exploitation regroupées : _ Adresse du siège de l'exploitation viticole : Code postal : _ Commune : Tél : E-mail : Téléphone Fixe Téléphone portable Adresse de correspondance (si différente du siège social): Code postal : Commune : DEMANDE D'AVANCE POUR LES PLANTATIONS 2014/2015 D'UN PLAN COLLECTIF 2012/2015 OU 2013/2016						
Pour les propriétaires en métayage, nom, prénom ou raison sociale du métayer : Si société, indiquer nom du représentant légal : Si GAEC : indiquer le nombre d'exploitation regroupées : _ Adresse du siège de l'exploitation viticole : Code postal : _ Commune : Tél : E-mail : Téléphone Fixe Téléphone portable Adresse de correspondance (si différente du siège social): Code postal : Commune : DEMANDE D'AVANCE POUR LES PLANTATIONS 2014/2015 D'UN PLAN COLLECTIF 2012/2015 OU 2013/2016						
Si société, indiquer nom du représentant légal : Si GAEC : indiquer le nombre d'exploitation regroupées : _ Adresse du siège de l'exploitation viticole : Code postal : _ Commune : Tél : E-mail : Téléphone Fixe Téléphone portable Adresse de correspondance (si différente du siège social): Code postal : Commune :						
Si GAEC : indiquer le nombre d'exploitation regroupées : _ Adresse du siège de l'exploitation viticole : Code postal : _ _ _ Commune :						
Adresse du siège de l'exploitation viticole : Code postal :						
Code postal : Commune :						
Tél :						
Tél :						
Téléphone Fixe Adresse de correspondance (si différente du siège social): Code postal : _ _ _ Commune : DEMANDE D'AVANCE POUR LES PLANTATIONS 2014/2015 D'UN PLAN COLLECTIF 2012/2015 OU 2013/2016						
Téléphone Fixe Adresse de correspondance (si différente du siège social): Code postal : _ _ _ Commune : DEMANDE D'AVANCE POUR LES PLANTATIONS 2014/2015 D'UN PLAN COLLECTIF 2012/2015 OU 2013/2016						
Code postal : _ _ _ Commune : DEMANDE D'AVANCE POUR LES PLANTATIONS 2014/2015 D'UN PLAN COLLECTIF 2012/2015 OU 2013/2016						
DEMANDE D'AVANCE POUR LES PLANTATIONS 2014/2015 D'UN PLAN COLLECTIF 2012/2015 OU 2013/2016						
Je demande à bénéficier de l'avance pour les plantations 2014/2015 prévues dans un plan collectif de restructuration (PCR)						
pour une superficie :haaca						
Raison sociale de la structure collective :						
Fait àle _ _ / _ _						
Fonction, nom, prénom et signature du demandeur						
roncuon, nom, prenom et signature au aemanaeur						
A signer par l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.						
RESERVE A L'ADMINISTRATION						
RESERVE A LADMINISTRATION						
N°PCR: 2012 / 0 / _ PC N° engagement dans PCR: _ _						

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- ne pas être concerné par les dispositions relatives aux plantations illégales visées aux articles 85 bis et ter du règlement (CE) n°1234/2007. Dans la mesure où l'attestation de la DGDDI, vérifiée lors de l'instruction du solde de l'aide, conduirait à constater une situation d'infraction, la demande d'aide sera rejetée en intégralité.
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des plantations, palissages, irrigation ou surgreffages pour la campagne 2014/2015, ne pas avoir obtenu d'autres aides publiques pour cet objet hors aide restructuration versée par FranceAgriMer et m'engage à ne pas en demander.
- avoir pris connaissance du fait :
 - que l'avance que je sollicite est garantie par la caution d'avance que j'ai fournie pour valider mon engagement ;
 - o que le paiement de cette avance sera effectué selon les modalités et sur le compte bancaire indiqués lors du dépôt de mon engagement PCR 2012/2013 (ou sur un nouveau RIB en absence de mandat à la structure collective);
 - o qu'au cas où l'aide due, calculée sur la base des plantations éligibles réalisées dans le cadre de mon engagement lors de la campagne 2014/2015 serait inférieure au montant de l'avance perçue, l'excédent trop perçu devra être remboursé majoré d'une pénalité de 10%;
 - o qu'en cas d'absence de dépôt d'un dossier unique de demande d'aide à la restructuration pour la campagne 2014/2015, ou qu'en cas de dépôt d'un dossier unique sans volet collectif relatif à l'exécution de mon engagement, ou sans dépôt des justificatifs de réalisation de mon engagement pour la campagne 2014/2015, le montant total de l'avance perçue devra être remboursé, majoré de 10%.

Je m'engage (nous nous engageons) à :

- déposer un dossier unique détaillé de demande d'aide à la restructuration du vignoble pour la campagne 2014/2015 conformément aux modalités qui seront définies pour cette campagne au plus tard le 31/07/2015.
- réaliser tous les travaux de restructuration pour lesquels la demande est déposée, au plus tard le 31/07/2015, sans préjudice des options que je souscrirais dans mon dossier unique détaillé pour la campagne 2014/2015.
- à accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou par tout autre organisme habilité, de tous les contrôles nécessaires à la vérification de l'éligibilité de ma demande d'aide, ces contrôles pouvant être réalisés en mon absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle définies par FranceAgriMer conformément aux exigences de la règlementation communautaire et nationale.
- fournir tout justificatif demandé, nécessaire à la prise en compte de la présente demande, sans préjudice des justificatifs qui pourront être demandés après le dépôt de mon dossier unique détaillé pour la campagne 2014/2015.
- à conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aide pendant les 5 ans suivant le versement de l'aide.
- faire toutes les déclarations obligatoires auprès de la DGDDI relatives aux arrachages et aux plantations (intention et fin de travaux).

Je suis informé (e), nous sommes informé(e)s :

- que, conformément au règlement communautaire n° 1306/2013 et aux textes pris pour son application, l'Etat a l'obligation de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Ainsi, mon nom/prénom ou raison sociale, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteront consultables en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. L'identité des bénéficiaires ayant perçu un montant total toutes mesures confondues inférieur ou égal à 1250 € ne sera toutefois pas publiée et sera remplacée par un code.
 - Cette publication intervient dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi nº 78-17 du 6 janvier 1978).
- qu'en cas de déclaration inexacte, de non respect des exigences règlementaires et des engagements, des réductions d'aides pourront être opérées (partielle ou totale selon les anomalies constatées) pouvant conduire à des reversements de l'aide octrovée.

(ра	tielle ou totale seion les anomalies constatées) pouvant conduire à des reversements de l'aide octroyée.
– cer	(nom, prénom et fonction du représentant légal) : tifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ; tifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.
	le _ /
A signer par	l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

MENTIONS LEGALES

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire et aux annexes jointes. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous adressez ce formulaire. Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production de données économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui sont susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE SIMPLIFIEE D'AVANCE POUR LES PLANTATIONS 2014/2015 DU PCR

Pièces	Cocher si Pièce jointe	Réservé à l'administration
bon(s) de commande de plants établi(s) par le pépiniériste et signé(s) du pépiniériste et du viticulteur pour des plants à livrer au cours de la campagne 2014/2015		

RIB: A joindre uniquement si changement de RIB par rapport au RIB fourni avec l'engagement initial. Ne pas joindre si nouveau RIB joint au dossier unique 2013/2014.